

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2013

Introduction

Le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2013 revêt une importance particulière. Nombre de nos opérations étant pluriannuelles, c'est d'abord l'occasion de déterminer ensemble nos principales orientations pour les deux derniers exercices budgétaires du mandat.

C'est inévitablement un temps d'échange sur notre vision de l'intercommunalité qui doit nous permettre de valider que les communes membres sont toujours solidaires d'un projet de territoire pour la Côtière et que ce projet ne peut être porté au nom de tous que par la Communauté.

À un an du renouvellement électoral qui modifiera le mode de désignation des délégués communautaires et substantiellement la représentation des communes au Conseil de la CCMP, je fais le vœu que nous puissions achever notre mission du mandat, sereinement et avec cohérence, au seul service de l'intérêt général. Dans un contexte économique difficile et un contexte législatif incertain qui verra d'ici l'été une troisième loi de décentralisation être adoptée - après celles de 1982 et 2004-, notre rôle d'élus locaux sera, plus que jamais, de préparer notre territoire aux enjeux de demain et de faire les choix qui renforceront son attractivité et sa compétitivité.

L'avenir de la Côtière est, pour une part, entre nos mains, et il nous faudra faire preuve de toujours plus de créativité et d'audace afin de préparer notre territoire à la concurrence de la ville métropole. Nous avons su le faire, je le crois, à travers la réalisation de *Lilô* et de *Colibri*, deux projets d'envergure communautaire qui contribuent à l'émergence d'une identité territoriale.

Pour autant, le « vivre-ensemble communautaire » reste un édifice fragile. Pour être en permanence à l'écoute des communes, j'entends et je respecte le fait communal. Je veux redire simplement ce que je crois : *il n'y aura pas de communes fortes et florissantes sans une communauté elle-même forte et légitime*. Il nous faut donc continuer nos efforts mutuels pour séparer définitivement le bon grain de l'ivraie et cela nous imposera, tôt ou tard, de réviser sérieusement les compétences communautaires dont je mesure, chaque jour, combien, écrites au siècle dernier avec un tropisme communal aujourd'hui désuet, elles freinent l'avènement d'une intercommunalité locomotive pour le territoire.

Dans l'attente de davantage de cohérence dans la réécriture de nos statuts, je fais le choix pour cette fin de mandat d'être toujours sélectif dans nos interventions et de prioriser des actions dont l'intérêt communautaire est irréfutable.

Depuis 2008, c'est ce leitmotiv qui a guidé notre action et nous a permis, sans nul doute, de renforcer l'intercommunalité. J'aimerais redire ici combien nous avons respecté la feuille de route budgétaire que j'avais proposée, et qui avait été acceptée par la commission des finances, à savoir :

- Programme pluriannuel des investissements (PPI) en 2009, pour mémoire révisé à la baisse en 2011 pour tenir compte de la réforme de 2010 sur la disparition de la taxe professionnelle ;
- Emprunt mobilisé raisonnable ;
- Maintien de la capacité d'autofinancement à un niveau élevé ;
- Capacité de désendettement égale à 3 années ;
- Reconstitution d'un fond de réserve de 2 Millions d'euros.

J'ajoute que si vous relisez attentivement les DOB de 2011 et de 2012, vous pourrez constater que toutes les orientations proposées ces dernières années sont effectivement réalisées ou en cours de réalisation. C'est avec la même transparence et avec la même détermination que je m'engage dans la dernière année de notre mandat et vous propose les orientations utiles à notre dynamique territoriale (*).

Pascal PROTIERE
Président de la CCMP(*)

* Cf. annexes

Annexes :**DOB 2013 : orientations thématiques****A/ DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Essentielle pour le territoire, cette compétence obligatoire est pourtant partagée depuis la création de l'intercommunalité entre la CCMP et les communes, ces dernières n'ayant pas souhaité transférer la gestion de leurs zones d'activités économiques ou commerciales. 15 ans plus tard, cela contribue à une dilution des efforts et à un affaiblissement de chacun en raison d'un manque de clarté du "qui fait quoi" sur le territoire. Et force est de constater qu'aucune collectivité de taille et de dynamisme économique comparable n'a fait ce choix. Cette singularité est aujourd'hui une faiblesse à laquelle il nous faudra rapidement remédier. Dans l'attente d'une nécessaire révision des statuts au prochain mandat, la CCMP avance et se professionnalise. Elle s'est ainsi engagée sur plusieurs fronts :

- mise en œuvre et étude des préconisations du DAC (Document d'Aménagement Commercial) quant à l'implantation d'une ZACOM 1,5Ha sur Miribel ou Saint-Maurice de Beynost et d'un plan d'accessibilité de la ZAE Batterses,
- révision du schéma de cohérence territoriale dans le cadre du Syndicat Mixte BuCoPa,
- -mise en œuvre du soutien aux commerces de proximité à travers le dispositif FISAC (en 2013 : financement de la signalétique),
- adoption d'un règlement définissant les critères des aides aux entreprises conformément à la loi (immobilier d'entreprise),
- réflexion sur le développement des services aux entreprises (mobilité, restauration, crèche...)
- et enfin, reprise de la DUP de la ZAC des Malettes et avancée du projet vers une mise en commercialisation en 2014.

B/ SOLIDARITÉ

2013 marquera une évolution dans la priorisation des compétences exercées par la CCMP, à travers la montée en charge des sommes allouées au titre du soutien aux associations agissant dans le cadre du schéma gérontologique départemental. La solidarité avec nos anciens est érigée au rang des priorités communautaires au regard de notre volonté de faire vivre sur le territoire les deux EHPAD de Miribel et Saint Maurice de Beynost, actuellement sous gestion associative (Josephine Guillon). L'aide au fonctionnement qui sera proposée sera doublée d'un engagement concret de la Communauté en vue de permettre à l'association de se rendre acquereur du tènement nécessaire à l'extension des Mimosas, le cas échéant.

C/ MOBILITE - TRANSPORTS

Il s'agit d'une compétence phare de la Communauté à travers la promotion du réseau COLIBRI, dont la version 2 a été mise en service le 25 février dernier ; l'année 2013 sera également celle de la jonction tarifaire des territoires de la 3CM et de la CCMP (ligne 132 et 171). L'objectif opérationnel est d'offrir à partir de septembre prochain au prix de 1 euro (au lieu de 2) le trajet de Neyron jusqu'à Beligneux- La Valbonne, ainsi que la correspondance

avec les 4 lignes de COLIBRI. C'est un pas important dans l'affirmation d'un périmètre de transport urbain intercommunautaire et j'espère que la 3CM saura porter, avec nous, ce projet de service public dont l'utilité pour nos administrés est indéniable.

Nous aurons également en 2013 à décider de la prolongation du marché public attribué à la société PHILIBERT pour une durée de 2 années en tranche ferme qui expire en février 2014.

Enfin, le service Transports sera mobilisé par la réalisation de l'aire de covoiturage (de 75 places chemin du Pilon) et auprès des communes pour la réalisation du schéma communautaire des déplacements modes doux, consolidant ainsi l'existant et les projets, en vue d'une meilleure cohérence des actions à conduire à l'échelle communautaire. C'est également dans ce cadre que sera étudiée la liaison EST- OUEST, de la ZAC des Malettes vers l'espace aquatique dans un premier temps.

D/ GESTION DES DÉCHETS

2013 est aussi une année charnière en matière de renouvellement de nos marchés publics et donc de choix stratégiques pour l'organisation de notre collecte OM et Tri sélectif.

L'expérimentation de la collecte du tri sélectif en porte à porte (via un système de sacs) a donné des résultats encourageants néanmoins pondérés par un coût élevé du fonctionnement du service (acquisition et distribution des sacs jaunes est estimée à 80€ annuels environ).

Notre obligation d'aller vers la redevance incitative individualisée à l'horizon 2015, en lieu et place de la TEOM, nous conduit à conserver le système d'une collecte en porte à porte, celle-ci devenant totalement conteneurisée (Bleue et jaune) afin de permettre une parfaite identification des bacs.

Enfin, le 1er décembre 2013, notre marché de collecte OM et TRI sera renouvelé (actuellement prestataire VEOLIA).

E/ HABITAT - LOGEMENT

En droite ligne avec les orientations du BuCoPa et conformément à notre compétence « PLH », la Communauté est amenée à émettre un avis lors de la révision des PLU des Communes. A cet égard, il sera d'ailleurs intéressant de suivre le débat parlementaire sur le projet de loi de décentralisation d'ici l'été, ce dernier prévoyant de transférer la compétence PLU aux Communautés de communes. Il serait de mon point de vue contraire à l'équité territoriale que la loi autorise la constitution de métropole hyperpuissante sans contraindre les territoires adjacents à un minimum de cohérence collective en matière d'urbanisme.

En marge de l'urbanisme réglementaire, la CCMP sera engagée en 2013 dans le financement des logements prévus au PLH (> 70 logements programmés) ainsi que dans la mise en route du projet de la rue du Mollard à Miribel (création de 2 logements d'urgence et de 6 logements conventionnés).

F/ TRAVAUX d'INFRASTRUCTURES (VOIRIE et LUTTE contre le RUISSELLEMENT)

Conformément aux orientations du programme pluriannuel des investissements, il sera proposé de poursuivre les efforts de requalification de la voirie d'intérêt communautaire. Les travaux s'étaleront du quartier *Four à Chaux (chemin des Lônes)* jusqu'à la *Porte n°5*. D'autres opérations ont également été retenues par la Commission ad hoc, prévoyant des interventions à Miribel (entrée Ouest), à Neyron (plateau RD71h – carrefour rue de l'Eglise,

rue St Didier), aux Echets (Barrières de sécurité) ou encore à Tramoyes (plateaux piétonniers en convention avec le CG01).

Par ailleurs à Beynost, la priorité sera donnée à la mise en sécurité des biens et des personnes par la lutte contre les pluies de ruissellement (Robinette et Bassin de Pré-Mayeux).

H/ ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La CCMP est confrontée depuis sa création aux sollicitations des clubs communautaires. Durant ce mandat, pour mémoire, elle a, outre la rénovation complète du gymnase Saint Martin à Miribel, fait le choix de la transformation du terrain d'honneur au Forum des Sports en terrain synthétique, pour une meilleure utilisation des installations.

La question de la remise en état des stationnements au Forum reste en suspens selon un principe d'aménagement qualitatif et quantitatif non abouti à ce jour. La constitution d'un comité de pilotage associant des membres des commissions Sport, Voirie et mobilité et d'Ain Sud Foot sera l'expérimentation d'une gouvernance partagée et devra aboutir à des choix d'aménagements raisonnables au regard des finances communautaires.

La priorité de cette fin de mandat sera de doter le club de Pétanque communautaire, 1^{er} club départemental par ses résultats sportifs, détenteurs de 7 titres de Champion de l'Ain en 2012, d'une structure couverte leur permettant une pratique de leur sport toute l'année dans des conditions décentes. Ce projet est évidemment soumis au principe préalable d'une mise à disposition des installations actuelles par la Commune de Saint Maurice de Beynost, la CCMP ne pouvant engager de travaux sans l'accord du propriétaire. Là encore, je prône la recherche d'une solution permettant d'améliorer les conditions actuelles et de respecter une enveloppe budgétaire raisonnable et lissée sur 2 exercices.

Enfin, le BMX ne devra pas être oublié en 2013, et je veux rappeler la situation précaire du terrain qu'ils occupent actuellement. La recherche d'une aire capable de recevoir leurs activités dans l'EST du territoire est donc engagée en concertation avec les communes de Thil et de Beynost.